

Qu'est ce qu'un PLDE ?

Le schéma Régional de Développement Economique du Nord-Pas de Calais, adopté par le Conseil Régional le 23 novembre 2005, définit les orientations stratégiques pour l'action économique de la Région et initie une nouvelle gouvernance partagée placée sous le signe de l'intelligence collective.

Dans ce contexte, la Région Nord-Pas de Calais a la volonté d'accompagner les territoires dans l'animation économique locale de façon cohérente et coordonnée avec l'échelle régionale tout en respectant les compétences des partenaires intervenant dans le champ économique tels que les organismes consulaires ou l'Etat.

Les Plans Locaux de Développement Economique instaurent ainsi un nouveau mode de gouvernance locale par le pilotage d'actions qui traduisent les points de rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités retenues et mises en oeuvre dans le cadre du SRDE. L'objectif est de renforcer la convergence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement économique dans les territoires.

La gouvernance locale

Le Conseil de Gouvernance assure la gouvernance locale du PLDE. Il se réunit au moins une fois par an pour :

- Faire le bilan des actions et du plan de financement n-1 ;
- Valider le plan d'actions prévisionnel et le plan de financement multi-financeurs de l'année n ;
- Envisager les mesures correctives à apporter aux actions, adapter la hiérarchisation des enjeux en fonction de l'évolution du contexte économique du Pays du Ternois, réorienter les moyens financiers...
- Veiller au respect de la Charte d'engagement des acteurs locaux pour le développement du territoire ;
- Rendre compte annuellement à la Permanente du SRDE de l'état de réalisation du PLDE sur le territoire.

Le Comité de Suivi Technique

Le Comité de Suivi Technique est le pendant du Conseil de Gouvernance. Il est animé par le Pays du Ternois et la Région Nord-Pas de Calais.

Il est composé d'un technicien de chacune des structures présentes au Conseil de Gouvernance et des délégués des groupes de travail thématiques afin de représenter l'ensemble des acteurs concernés par la mise en oeuvre opérationnelle du PLDE.

Il assure le suivi régulier de l'avancée du plan. Il a également pour rôle de préparer les bilans et les rapports présentés au Conseil de Gouvernance.

Dernière mise à jour : 1er Octobre 2015